|  |
| --- |
| **Informations générales**  |
| Informations générales sur l’agent infectieux | * VRE sont des entérocoques résistants à la vancomycine = bactérie résistante aux antibiotiques de la classe des glycopeptides
* Elles peuvent être à l’origine d’infection du sang, de l’urine et des plaies opératoires.
* Elles sont contenues dans le tube digestif et se propagent via les selles.
 |
| Mode de transmission | * Par contact direct, exemple : de personne à personnes, via les mains
* Par contact indirect lorsque l’on touche l’environnement ou le matériel contaminé
 |
| Durée de la colonisation  | Variable, de plusieurs semaines à plusieurs mois |
| Mesures Additionnelles (MA) à mettre en place sur avis médical | **AUCUNE,** seule les **Précautions Standard** suffisent en l’absence d’infection au VRE |

|  |
| --- |
| **Prise en charge du résident-e** |
| Mesures spécifiques  | * Sur avis médical, réaliser un dépistage par frottis rectal à J0, J7 et J14 dès réception des 3 tests négatifs, les mesures pour la-le résident-e porteur sont levées
* Lors de la découverte d’un portage au VRE, sur avis médical réaliser les frottis (nez, gorge, plis inguinaux) de dépistage au MRSA
* Lors d’enquête d’entourage, si annonce qu’un-e résident-e est cas contact et que le contact remonte de ≥ 3 mois, les précautions standard suffisent
* En cas de transfert, indiquer sur le dossier si la-le résident-e est porteur de VRE
 |
| Chambre | * Lors de portage au VRE avec diarrhées, à l’admission en EMS ou en institution spécialisée pour adultes : chambre individuelle.
* Lors de portage au VRE avec diarrhées, en cours de séjours à l’EMS ou en institution spécialisée pour adultes en chambre double : Si possible déplacer la-le voisin-e de chambre en chambre individuelle le temps de recevoir les résultats de laboratoire ou isolement géographique avec non-partage des WC
* Cohortage possible (placer plusieurs résident-e-s ayant le même agent infectieux dans la même chambre).
 |
| Sanitaire | Lors de portage au VRE avec diarrhées et en l'absence de WC dans la chambre individuelle mettre à disposition de la-le résident-e porteur une chaise percée dédiée. |
| Circulation | Lors de portage au VRE avec diarrhées et incontinence fécale : * La-le résident-e reste en chambre jusqu’au retour des selles normales
* Ne participe pas aux animations et au repas en salle à manger
* Limiter les déplacements aux besoins vitaux

Lors de portage au VRE sans diarrhées ou sans incontinence fécale : * La-le résident-e porteur circule librement, participe aux animations en collectivité et au repas en salle à manger

Lors de portage au VRE sur plaie :* La-le résident-e porteur circule librement, participe aux animations en collectivité et au repas en salle à manger si la plaie est hermétiquement couverte par un pansement
 |
| Equipement de Protection Individuel (EPI) pour le personnel | En cas de portage au VRE : * **Respect des Précautions Standard (PS)** (désinfection des mains avec de la solution hydroalcoolique, port de gants seulement si risque de contact avec des liquides biologiques, les muqueuses ou lésion de la peau et surblouse seulement si risque de projection à des liquides biologiques …)
 |
| Matériel de soins | * Désinfection du matériel de soins à usage multiple après chaque utilisation
* Privilégier le matériel à usage unique
 |
| Evacuation du linge et vêtements | Filière habituelle, selon les Précautions Standard, soit : * Sacs à linge usuels dans le vidoir, double emballage si souillé avec des liquides biologiques
* Ne pas rincer le linge et/ou habit souillé à cause des risques de projection
 |
| Evacuation de la vaisselle | Aucune procédure particulière, suivre la filière habituelle (pas de vaisselle jetable) |
| Elimination des déchets | Filière habituelle, selon les Précautions Standard |
| Voisin-e de chambre | * Placer le voisin de chambre en chambre individuelle ou en isolement géographique. Ne pas déplacer la-le résident-e porteur
* Sur avis médicale, réaliser un dépistage par frottis rectal à J0, J7 et J14 dès réception des 3 tests négatifs, la-le voisin-e de chambre peut retourner en chambre collective
 |
| Visites | * Autorisée
* Ne pas s’asseoir sur le lit
* Ne pas utiliser les WC en chambre
* Désinfection des mains en entrant et en sortant de la chambre
 |

|  |
| --- |
| **Nettoyage/Désinfection** |
| Matériel de soins | Nettoyage/Désinfection du matériel de soins entre chaque résident-e avec le détergent-désinfectant habituel |
| Linge et vêtements | Selon les Précautions Standard :* Nettoyage de la literie et du linge de bain à la machine à 60°C
* Nettoyage des vêtements du résident-e à minimum 40°C
* Changer le linge de lit et le linge de bain dès souillures et selon les règles institutionnelles
 |
| Environnement | Planification du nettoyage de la chambre en dernier.* Nettoyage/Désinfection de l’environnement direct du résident-e (table de nuit, moyens auxiliaires, téléphone, sonnette, accoudoirs, télécommande …), des sanitaires et du sol avec le détergent-désinfectant habituel

A la levée des Mesures (= 3 frottis rectaux négatifs) ou au départ du résident-e :* Changement du rideau de séparation même si la-le résident-e reste dans la même chambre
* Changement des linges de lit et des linges de bain à la levée de l’isolement
* Nettoyage/Désinfection de l’environnement direct du résident-e, des sanitaires et du sol avec le détergent-désinfectant habituel
 |

|  |
| --- |
| **Déclaration obligatoire** |
| Médecin cantonal | Non, sauf en cas de flambée (≥3 situations) dans un délai de 24 heures, via le formulaire de [l'OFSP](https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/infektionskrankheiten-bekaempfen/meldesysteme-infektionskrankheiten/meldepflichtige-ik/meldeformulare.html)À l’adresse e-mail : maltrans@secu.fr.ch |

|  |  |
| --- | --- |
| **Références**  | * Document adapté selon le document de l’OFSP « entrée en vigueur de la déclaration flambée ERV »
* Document adapté selon les recommandations nationales de Swissnoso “Prevention and control of MDRO in the non-outbreak setting” ([**Version 1.0, octobre 2021, 1MB**](https://www.swissnoso.ch/fileadmin/swissnoso/Dokumente/5_Forschung_und_Entwicklung/8_Swissnoso_Publikationen/211115_StAR_Teil_II_DE_MDRO-non-outbreak_FINAL.pdf) )
* Selon Guide pratique 2018 de prévention et de traitement des infections en établissement médico-social
 |

**A plastifier et à coller sur la porte d’entrée de la chambre**

|  |
| --- |
| **RESUME DES MESURES SPECIFIQUES** |
| **Précautions Standard UNIQUEMENT** |